



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

SEANCE PLENIERE DU 25 NOVEMBRE 2013

PROCES-VERBAL N° 5

Lieu : Espace St-Marc – Salle de projection - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 septembre 2013

04. Décision

01 --

05. Informations / présentations

- 01 Situation des structures touristiques de la Commune de Bagnes
- 02 Planification financière 2014-2017
- 03 Impôt additionnel communal des droits de mutations cantonaux
- 04 Centre médical : évolution du dossier
- 05 Réaménagement des locaux du Café des Amis
- 06 Présentation du projet de la Halle des bus à Verbier
- 07 Centre sportif : évolution du dossier
- 08 Adaptation du crédit d'engagement pour le Parking des Marais-Verts
- 09 Information sur l'Espace St-Marc – développement des rives de la Dranse
- 10 Caméra de vidéosurveillance – politique communale
- 11 Présentation du Turbinage des eaux du torrent de Verbier

06. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux et chefs de service présents, aux représentants du tourisme bagnard, ainsi qu'au tout nouveau conseiller général, M. Louis Borloz.

1. Contrôle des présences

42 conseillers généraux sont présents, 2 excusés et 1 absent
Les deux scrutateurs nommés sont : Mme Ursula Rossier et M. Simon Fellay.

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour soumis est approuvé tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 septembre 2013

Le secrétaire du CG, M. Nicolas Jost, rappelle les éléments essentiels de ce procès-verbal. Aucune remarque n'est soulevée. Il est approuvé à l'unanimité.

4. Décision

01 --

5. Informations / présentations

01 Situation des structures touristiques de la Commune de Bagnes

Le président Eloi Rossier présente les structures touristiques mises en place et validées par le CC, ainsi que les deux nouveaux responsables du tourisme bagnard.

La Commune de Bagnes a pris le leadership dans le domaine du tourisme. Suite à l'analyse qui a été faite auprès des divers acteurs du tourisme, la Commune a voulu redonner l'autonomie nécessaire aux Sociétés de développement, pour qu'elles puissent effectuer le travail qui leur est demandé soit, l'accueil, l'information et l'animation sur les sites. Pour cela, un directeur pour l'office du tourisme de Verbier a été nommé en la personne de M. Joël Sciboz.

Les sociétés de développement travaillent sur délégation et en étroite collaboration avec le CC. Les budgets et les comptes des SD doivent être validés par le CC.

Une des lacunes soulevées par tous les partenaires est l'absence d'une vraie force de marketing. L'objectif a été de mettre en place une véritable structure marketing regroupant l'essentiel des partenaires du tourisme. Cette structure marketing doit pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chacun des partenaires et contribuer à mettre en évidence des valeurs communes. Or, le pays du St-Bernard a décidé de ne pas adhérer à cette structure et a voulu retrouver son autonomie; cependant il recherchera toutes les collaborations nécessaires.

La commission marketing et son directeur M. Pierre-André Gremaud devra répondre aux besoins spécifiques de Verbier, de l'ensemble de la Commune de Bagnes mais aussi de la Tzoumaz. Elle travaillera également à mettre en évidence ces valeurs et produits communs. Une bonne collaboration entre le directeur de l'Office du tourisme et le directeur de la Destination est indispensable et capitale.

Une commission "événement" a été mise en place. Elle règlera désormais le financement de tout événement et toute manifestation organisés sur territoire communal. Les diverses demandes passeront obligatoirement par cette commission.

Le montant consacré au tourisme est de 6,65 millions. Ce montant est réparti entre les sociétés de développement, le marketing et le soutien aux manifestations (3.4 millions).

Les frais annexes (police, sécurité...) pour les manifestations sont chiffrés dans les services respectifs, mais pas forcément facturés.

02 Planification financière 2014-2017

François Corthay rappelle en introduction que cette planification s'inscrit dans les exigences de la loi sur les communes. Elle ne nécessite pas de décision du CG, mais lui est fournie pour information et aide à la décision sur les budgets.

Le principe de prudence (p.e. les droits de mutations additionnels communaux n'ont pas été pris en compte, les éventuels nouveaux tarifs de voirie non plus) et la priorisation des investissements ont dicté l'élaboration de cette planification. Le solde des investissements pour les mayens de Bruson de même que les potentielles rentrées y relatives n'ont pas été inclus dans les données présentées. Jérôme Maret présente ensuite le détail des recettes fiscales, du fonctionnement de même que les charges et les revenus induits.

Les investissements « lourds » et leur priorisation sont commentés par Eloi Rossier. La synthèse de tous ces éléments résulte en un endettement estimé à près de CHF 83 millions au 31 décembre 2018 (CHF 82'922'397). Ce montant correspond à une dette de env. CHF 10'000/habitant ce qui est significatif, mais reste acceptable pour une commune comme la nôtre. Il est également rappelé qu'à fin 2012, trois établissements bancaires et Postfinance avaient confirmé leur accord pour une dette globale de CHF 75 millions.

En conclusion, François Corthay rappelle l'importance de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses afin de donner à la COB les moyens de faire face à son ambitieux programme de développement.

03 Impôt additionnel communal des droits de mutations cantonaux

La nouvelle loi sur les droits de mutations du 15 mars 2012 et entrée en vigueur le 1er janvier 2013 et remplace la loi sur les timbres de 1953.

L'impôt additionnel communal est une taxe sur les droits de mutation communaux. Elle ne figure pas dans les budgets 2014.

Jusqu'à ce jour, ce droit revenait uniquement au Canton. La nouvelle loi permet dorénavant aux Communes de prélever un droit de mutation. Cet impôt ou taxe touche essentiellement les grandes transactions et a très peu d'impact sur les transactions en dessous de CHF 400'000.—. Le taux d'imposition est déterminé par les Communes, mais doit être constant et aucune exonération ne peut avoir lieu. Le CC propose un taux de 50%. Tous les transferts en ligne directe ou entre époux sont exonérés. Les droits de gage seront diminués de moitié.

Les registres fonciers seront chargés de prélever ce droit de mutation, payé par les acheteurs et de le reversé à la commune.

Cette taxe devrait rapporter entre 2,5 et 3 millions par année. Elle n'a pas d'affectation obligatoire. Cependant le CC propose de l'affecter à la rénovation des résidences principales et au soutien de la promotion touristique.

Les Communes doivent établir un règlement pour pouvoir prélever ces droits de mutation.

Cet impôt sera soumis au CG lors du plénum de décembre. Si acceptation par le CG, cet impôt entrerait en vigueur après validation par le Conseil d'Etat.

04 Centre médical : évolution du dossier

Suite aux deux séances d'information publiques, plusieurs rencontres ont eu lieu entre M. Eloi Rossier et les médecins pratiquants dans la commune.

La situation des cabinets médicaux au Châble aujourd'hui : un certain nombre d'incertitudes pèsent sur l'avenir des cabinets médicaux des Arcades à Verbier et du Châble. Le médecin du cabinet de Verbier quittera la profession prochainement et ceux du Châble ne sont pas sûrs de leur avenir. Cette incertitude est une conséquence du refus de la proposition faite aux médecins du Châble de se réunir et de ne faire plus qu'un cabinet au Châble, un mini centre médical qui aurait pu prendre place dans les locaux des Fleurettes.

La situation des cabinets médicaux de Verbier : le CC a proposé à tous les médecins de Verbier de se réunir sous un même toit.

D'autre part, lors de la rencontre des présidents du district, il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail pour effectuer une étude de faisabilité d'un centre médical à Sembrancher. Quelque soit la solution choisie, cette solution devrait intégrer Verbier.

La réflexion demeure. Le CC travaille à réunir les médecins de Verbier et à assurer une permanence médicale au Châble.

05 Réaménagement des locaux du Café des Amis

Un montant de CHF 1'800'000.— a été mis au budget pour la rénovation du bâtiment du Café des Amis. Cette transformation est nécessaire. Le projet de la nouvelle maison de commune est en stand by et l'administration a besoin de locaux et espace de travail. Cette rénovation permet d'obtenir une solution acceptable. La solution de transformer ce bâtiment en logement a donc été rapidement écartée.

Deux variantes sont présentées par M. Dionne : les deux variantes proposent de créer des bureaux (142 m²) et espace de rangement sur les étages du bâtiment du Café des Amis. La variante 1 propose en plus d'en créer également dans le bâtiment annexe tandis que la variante 2 propose de démonter l'annexe et préparer le bâtiment pour la future maison de Commune.

En changeant d'affectation, le bâtiment (actuellement logement) doit être mis aux normes sismiques et électriques.

L'estimation pour ces travaux a été faite au m². Il est nécessaire de sortir les m³ pour pouvoir être réaliste. Aucune étude complémentaire n'a été demandée, afin de ne pas engager de frais en cas de refus.

En cas de réalisation des travaux, les bureaux de l'office de la population pourrait être déplacé dans des containers encore disponible.

06 Présentation du projet de la Halle des bus à Verbier

M. Eric Fumeaux présente le projet de la nouvelle halle des bus à Verbier qui est se situerait sous le paddock du centre équestre. La concession des garages actuels à Médran, se termine à la fin 2014. Cette halle pourra accueillir 12 bus avec un lavage. Le coût est de 5 millions. Un loyer sera facturé à la société qui exploite les transports publics de Verbier.

07 Centre sportif : évolution du dossier

Après un bref historique de la situation, M. Eric Fumeaux précise que les travaux ne seront engagés sans que les coûts ne soient garantis.

08 Adaptation du crédit d'engagement pour le Parking des Marais-Verts

M. Eric Fumeaux présente l'évolution du dossier depuis 2010. Le projet initial d'un coût de 18,5 millions pour 202 places, prévoyait une durée des travaux sur 39 mois. Le coût était ensuite passé à plus de 25 millions. En collaborant avec la société gérant le projet privé voisin, le nombre de places a passé à 230 avec de plus une diminution du nombre d'étages, une durée des travaux réduite à 27 mois et un coût de 20,5 millions. Les travaux de terrassement ont débuté cet automne et il est prévu que la construction soit terminée pour décembre 2015. Une adaptation du crédit d'engagement (+2 millions) est ainsi nécessaire.

09 Information sur l'Espace St-Marc – développement des rives de la Dranse

M. Eric Fumeaux passe en revue les différentes zones avec les aménagements réalisés et ceux qui sont prévus.

10 Caméra de vidéosurveillance – politique communale

M. Louis Ernest Sidoli rappelle l'emplacement des caméras déjà installées dans les parkings et rues de Verbier. L'extension de la couverture en caméras pour un budget de CHF 70'000.- comprend 4 caméras aux abords du bâtiment des Moussaillons à Montagnier, 2 près du Quadromat de Brunet à Verbier, 4 près de la Migros du Châble (contrôle de l'accès à la Vallée et à Verbier) et 1 près de l'Ecopresse de la place de l'Ermitage ; le remplacement du serveur est également compris dans ce budget. La présidente du CG demande qu'une politique des lieux à couvrir par la vidéosurveillance soit déterminée.

11 Présentation du Turbinage des eaux du torrent de Verbier

M. Raymond Vaudroz présente l'évaluation du potentiel hydroélectrique de différents cours d'eau de la commune. Le projet de turbinage de l'eau des torrents de Verbier est présenté sur le plan technique et économique. De ce point de vue, le risque est limité avec la RPC Les 9 millions investis et amortis sur 20 ans, rapporterai CHF 20'000.-. Le planning des travaux a été revu et prévoit un montant de 1,8 millions en 2014, 3,7 millions en 2015 et 3,5 millions en 2016. L'opportunité est à saisir et ne doit pas être reportée.

6. Divers

01 M. Vincent Michellod déplore le fait de ne pas construire de WC publiques dans le tout nouveaux Parking des Marais Verts.

Clôture de la séance à 23h³⁰.

La secrétaire ad'hoc

Catherine Dumoulin

Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG

Nicolas Jost
Secrétaire du CG